

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 132-07  
Séance du 13 JUL 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES LOCAUX COMMUNAUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7E/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 27 septembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide d'allouer, à la Commune de Rouffach, une subvention d'investissement de 4 800 € représentant 40% de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 12 000 € HT pour le financement d'une étude de faisabilité en vue de l'installation du Conservatoire du Patrimoine Religieux de Haute-Alsace dans l'ancien Tribunal Cantonal de Rouffach,
- 2) Précise que le montant correspondant sera prélevé, le cas échéant, sur la ligne « Musées Locaux Communaux », au programme D014, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414, Enveloppe 89637, ouverte au Budget Départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions